

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	10	2	12

Date de la convocation  
**20 juin 2025**

**Séance du 26 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de juin, à 19h45,  
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Membres présents à la séance : Thierry DUPUIS, Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, François CAROBBIO, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Sandrine BALLANDRIN,

Excusés : Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Aurélien SICARD (pouvoir à Thierry DUPUIS), Jérémie RYNOIS, Maxime SABRAN (pouvoir à Virginie BACLET).

Absente : Agathe DORMANT.

Secrétaire de séance : Myriam FANGET

**N° de l'acte : DEL.2025.06.26.04**

**OBJET : Reprise du plateau surélevé Rue du Docteur Hubert – Choix de l'entreprise et demande de subvention.**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un affaissement a été constaté aux abords immédiats du plateau surélevé situé sur la route départementale 984, en agglomération, Rue du Docteur Hubert, au niveau de l'entrée du Parc des Peupliers. Le système d'évacuation des eaux pluviales doit être réparé et l'affaissement corrigé.

Il donne lecture de la proposition reçue par la SAS FALAISE TP, qui s'élève à 9 235 € HT (13 090,80 € TTC) et indique qu'une subvention de 15 % peut être attendue du Département.

Il donne lecture du projet de plan de financement (montants HT) :

Dépenses :	Travaux	9 235,00 €
Recettes :	Subvention Département (15 %)	1 385,00 €
	Autofinancement	7 850,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée ainsi que le projet de plan de financement, et invite le conseil municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient l'offre de la SAS FALAISE TP d'un montant de 9 235,00 € HT pour la reprise du plateau surélevé situé Rue du Docteur Hubert.
- Valide le plan de financement proposé
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention au Département.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

